

opinion, elles peuvent aussi trouver des solutions plus efficaces pour leur population.

Je vais donner un exemple. Dans la région de Shuswap, en Colombie-Britannique, et aussi dans la région de Cowichan, sur l'Île Vancouver, les parents autochtones cherchaient la cause du taux élevé de suicide chez leurs jeunes. Ils ont découvert que le suicide était causé par une série de problèmes familiaux résultant du régime d'internat que le gouvernement canadien a imposé aux enfants indiens. Ces enfants étaient enlevés à leurs parents et envoyés à l'internat. Lorsqu'ils revenaient à la maison, ils ne savaient plus comment fonctionne la famille, comment les parents doivent élever leurs enfants. Ils ne savaient plus quelle devait être la relation entre les parents et les enfants relativement à des choses comme l'inceste ou le droit des parents de punir leurs enfants. L'internat avait simplement détruit leur capacité de fonctionner au sein de la famille.

Afin de régler le problème des familles brisées et celui du suicide, certaines communautés en Colombie-Britannique ont dû réunifier des familles et enseigner aux enfants indiens tout le concept de la famille indienne, concept qui avait été détruit par le régime d'internat que le Parlement leur a imposé, génération après génération.

Ce que je veux dire, c'est que la solution à ces problèmes doit venir des communautés autochtones elles-mêmes. Elles ne peuvent simplement pas y arriver sans qu'on leur donne les ressources nécessaires.

Le député a également parlé du niveau d'instruction peu élevé. Encore une fois, les problèmes sont les mêmes. J'ai enseigné à des enfants autochtones dans des écoles aux Îles de la Reine-Charlotte et sur la côte ouest de l'Île Vancouver. Je suis conscient des problèmes que nous avons en essayant d'établir un lien entre le système d'écoles publiques et le genre d'éducation que les autochtones cherchent et dont ils ont besoin. Le système d'écoles publiques au Canada n'a pas su répondre aux besoins des enfants autochtones et des communautés autochtones. Il faut faire des changements pour que les enfants autochtones puissent réussir dans le système scolaire et pour que le système scolaire soit efficace pour ces enfants.

La même chose s'applique dans le secteur de l'emploi, dont mon collègue a parlé également. Le taux de chômage est assez élevé dans les communautés autochtones de la circonscription que je représente. Il n'en a pas toujours été ainsi. Je me souviens d'avoir visité des familles de la

Initiatives parlementaires

côte ouest de l'Île de Vancouver à une époque où la pêche et les usines de transformation étaient toutes basées là et où les autochtones trouvaient beaucoup d'emplois dans ces secteurs. Les autochtones étaient considérés comme les meilleurs travailleurs de ce secteur. Ils prospéraient, et ce n'est que lorsque ces emplois ont été centralisés dans des villes, par exemple à Vancouver, Prince-Rupert et Victoria, qu'ils ont perdu leur principale source d'emplois.

Le problème n'est pas de savoir si les autochtones sont incapables de travailler, ou incapables de se plier au régime de neuf à cinq organisé par la société européenne. Ce sont des travailleurs extrêmement capables et efficaces. Le problème, c'est que notre société ne les embauche pas. Il importe de dire je pense que la loi sur l'équité en matière d'emploi est amorphe. Elle ne comporte rien qui oblige les sociétés de compétence fédérale à recruter leur contingent de travailleurs autochtones. Si elles ne le font pas, c'est tout simplement que la loi ne les y oblige pas par des sanctions adéquates.

Il en va de même des organismes fédéraux dont les programmes d'équité en matière d'emploi sont soumis aux directives du Conseil du Trésor. Le gouvernement n'oblige même pas ses propres organismes à respecter ses directives. Pour cette raison, affirme le commissaire aux droits de la personne, un seul organisme public respecte ses obligations au titre de l'équité en matière d'emploi, et c'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Tous les autres ministères, y compris les services de santé des Affaires indiennes et du Nord et les organes de l'État qui servent les autochtones, ne respectent pas les directives qui concernent l'équité en matière d'emploi et ne s'acquittent pas de leurs obligations d'action positive, qui devraient les amener à employer des autochtones.

Il faut imposer des sanctions à ces organismes pour les contraindre à suivre nos instructions au plan de l'action positive. On n'en fait rien, car ni le gouvernement ni le Parlement ne font preuve de la volonté politique voulue dans le cas des autochtones. C'est pourquoi, il est important, selon moi, de se pencher sur la motion présentée par mon collègue.

Au Canada, les autochtones sont marginalisés. Nous vivons dans un pays qui a été à toutes fins pratiques envahi par les immigrants. À l'heure actuelle, les jeunes autochtones se retrouvent dans un pays qu'ils auraient pu considérer comme le leur et où ils sont maintenant isolés et marginalisés. Ce genre de sentiment nuit énormément